

# Vitamin C pure

Additif alimentaire pour la volaille.

Admis en agriculture biologique en Suisse selon la liste des intrants du FiBL.

## Composition

Vitamine C (Acide ascorbique E300) 100 %

## Recommandation d'utilisation

Administrer 500 g de vitamine C pure par 1'000 litre de l'eau potable pendant 4 - 5 jours au maximum.  
Dans le cas de l'élevage biologique, l'utilisation du produit doit être consignée dans le journal des traitements.

## Conservation

A conserver à température ambiante et tenir hors de portée des enfants.

## Autres remarques

P261 Eviter de respirer les poussières.

P262 Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

## Présentation

Boîte de 1 kg

## Agroscope numéro d'autorisation

α CH 32707

## Mise à jour de l'information

Janvier 2021